

**Cabinet de la mairesse
et du comité exécutif**
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Le 5 juillet 2018

Monsieur Charles Montpetit
cmontpetit@hotmail.com

N/Réf. : DG-DM-ENV-18-60

Objet : Votre correspondance du 18 juin dernier / Règlement sur la distribution d'articles publicitaires

Monsieur,

En réponse à votre correspondance du 18 juin dernier que vous avez transmise au bureau de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, sur votre proposition visant à amender le Règlement sur la distribution d'articles publicitaires afin de protéger l'environnement, M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des services aux citoyens, de l'approvisionnement, du matériel roulant et des ateliers ainsi que de l'environnement et du développement durable, et maire de l'arrondissement de Verdun, a demandé à la direction du Service de l'environnement d'analyser la situation. Voici les conclusions de l'analyse.

Tout d'abord, nous vous remercions pour vos préoccupations pour une meilleure gestion de nos matières et la protection de notre environnement. Sachez que la Ville de Montréal est fière d'être la première grande ville canadienne à avoir pris position contre certains produits plastiques par l'adoption, en 2016, de son *Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail* (16-051). Il s'agit d'un important pas en avant vers la réduction des produits de plastique sur son territoire.

Dans un deuxième temps, et comme vous le citez, le *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* vise à réduire, sur l'ensemble du territoire montréalais, la distribution de tous les types de circulaires conçus à des fins commerciales sur la propriété privée. Pour les publisacs, le moyen privilégié par la Ville est l'autocollant. Et puisque plusieurs personnes sont attachées à leur publisac, la fourniture de l'autocollant permet de ne pas imposer l'interdiction à ceux et celles qui ne le souhaitent pas.

D'ailleurs, la Ville et les arrondissements distribuent des milliers d'autocollants réglementaires « Pas de circulaire » à chaque année pour sensibiliser les Montréalais à cette forme de gaspillage. Les autocollants sont disponibles gratuitement dans la plupart des Bureaux Accès Montréal et les éco-quartiers.

En ce qui a trait aux solutions que vous proposez, soit de plutôt apposer un autocollant pour signifier l'intérêt à recevoir une circulaire et de remplacer les sacs de plastique par des enveloppes ou des pochettes, celles-ci pourraient être examinées et évaluées plus tard au courant de l'année.

En effet, lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 mai 2018, la résolution CM18 0709 a été adoptée. Cette résolution propose que la Ville de Montréal intègre dans son nouveau Plan de gestion des matières résiduelles une Stratégie de réduction du plastique sur son territoire. Ce Plan sera soumis, à l'automne 2018, pour consultation publique à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. À cette occasion, les partenaires du milieu, soit l'industrie du plastique, les associations de commerçants, les groupes environnementaux ainsi que les citoyens seront consultés relativement à la démarche d'élaboration de la stratégie. La question des circulaires pourrait y être abordée.

De plus, la Ville de Montréal, à l'instar des autres grandes villes canadiennes, suivra de très près l'objectif du gouvernement fédéral d'amener le Canada vers le zéro déchet de plastique et les débris marins. Les éléments essentiels d'une stratégie nationale visant le zéro déchet de plastique devraient, en tout ou en partie, inclure les circulaires.

Finalement, concernant la séparation des circulaires du sac de plastique dans lequel elles sont placées, la Ville sensibilise déjà les Montréalais à cette pratique dans ses activités de communication. Réunir les plastiques souples (sac pour circulaires par exemple) dans un seul sac noué facilite effectivement la récupération et évite de bloquer les machines du centre de tri. Actuellement, il ne semble pas y avoir de problématique à ce niveau dans le centre de tri et de récupération qui reçoit et traite les matières recyclables des Montréalais.

Espérant ces clarifications utiles, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.



Jean-François Parenteau
Membre du comité exécutif
Responsable des services aux citoyens, de l'approvisionnement, du matériel roulant et des ateliers ainsi que de l'environnement et du développement durable
Maire de l'arrondissement de Verdun